



DÉBUT DES TRAVAUX LE 25 JUIN

Le ministère des Transports et de la Mobilité durable vous informe du début des travaux de reconstruction du pont de l'île Bélair, qui traverse la rivière des Mille-Îles dans l'axe de la route 117 (boulevard Labelle) à Rosemère. Ce chantier s'échelonnera du 25 juin jusqu'à la fin de l'automne.

En cas de conditions météorologiques défavorables ou de contraintes opérationnelles, le début des travaux pourrait être reporté.

Projet de reconstruction

Le nouveau pont de l'île Bélair comportera deux voies de circulation par direction et une piste multifonctionnelle, qui sera ajoutée du côté est en remplacement du trottoir actuel. Les éléments seront entièrement préfabriqués en usine, puis transportés au moment de leur installation. La préfabrication du pont permettra de diminuer la durée des travaux pour accélérer le rétablissement complet du lien à la circulation, en plus de diminuer les entraves routières.

Entraves

Les travaux seront réalisés principalement durant le jour et entraîneront des fermetures partielles de voies, jusqu'à la fin des travaux. Selon l'avancement et les phases des travaux, les entraves à la circulation suivantes seront requises :

- Fermeture d'une voie de la route 117 (boulevard Labelle);
- Fermeture d'une direction de la route 117 (boulevard Labelle), avec déviation de la circulation à contresens;
- Gestion dynamique selon la période de pointe : 2 voies dans une direction et une voie dans l'autre;
- Circulation en alternance sur une voie de la route 117 (boulevard Labelle), à l'aide de signaleurs routiers;
- Fermeture d'une voie de la rue Thorncliffe, à l'intersection de la route 117 en direction nord;
- Fermeture de la passerelle piétonnière; les piétons pourront emprunter le trottoir du côté est du pont.

Navigation sur la rivière des Mille-Îles : la voie maritime sous le pont de l'île Bélair sera fermée pour la durée des travaux; des balises et de l'affichage annonçant la fermeture du chenal seront installés pour en aviser les usagers. La circulation maritime sera toutefois permise sous le pont Marius-Dufresne.

Gestion de la circulation

- La limite de vitesse sera réduite à 50 km/h dans la zone de chantier.
- En raison de la congestion anticipée, les usagers de la route sont invités à privilégier l'emprunt de l'autoroute 15 (des Laurentides).
- La restriction de charge à 5 tonnes sur le pont pour tous les véhicules demeure en vigueur durant les travaux.

Climat sonore

Ces travaux, qui se dérouleront durant le jour, peuvent occasionner des niveaux de bruit un peu plus élevés qu'à la normale dans le secteur ainsi que des vibrations. Le Ministère est conscient des désagréments que cela occasionne et mettra en place des mesures pour les atténuer, tout en s'assurant que les interventions se déroulent le plus efficacement possible.

Pour plus d'information

Pour toute question ou tout commentaire, communiquez avec le Ministère en composant le 511 ou en allant sur le site Internet transportsgouv.qc.ca/nous-joindre. Abonnez-vous à notre infolettre en visitant le <https://bit.ly/44e4bOc> et planifiez vos déplacements en visitant le [Québec511.info](https://quebec511.info).